

**ENQUETE PUBLIQUE POUR LA DEMANDE
D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
POUR L'EXPLOITATION D'UN CENTRE DE TRI
DE DECHETS POUR LA SARL SABATIER SUR
LA COMMUNE DE LA COURONNE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

ERIC DEMAISON, COMMISSAIRE ENQUETEUR

Décision n° E22000007/86 du Tribunal Administratif de Poitiers du 24/01/2022

**ENQUETE PUBLIQUE POUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR L'EXPLOITATION D'UN CENTRE DE TRI DE DECHETS POUR LA SARL SABATIER
SUR LA COMMUNE DE LA COURONNE**

Rapport du Commissaire enquêteur

| | | |
|----------|--|----------|
| 1 | Contexte | 4 |
| 1.1 | Objet de l'enquête | 4 |
| 1.2 | Organisation de l'enquête | 4 |
| 1.3 | Présentation de la demande | 5 |
| 1.3.1 | Présentation générale de l'activité de l'entreprise | 5 |
| 1.3.2 | Implantation - Historique | 6 |
| 1.3.3 | Impact sur le milieu | 7 |
| 1.3.4 | Etude de dangers | 8 |
| 1.3.5 | La compatibilité avec les documents supra-communaux | 8 |
| 2 | Organisation et déroulement de l'enquête publique | 9 |
| 2.1 | Désignation du commissaire enquêteur | 9 |
| 2.2 | Opérations préalables à l'enquête | 9 |
| 2.3 | Arrêté d'enquête | 9 |
| 2.4 | Publicité légale et information du public | 9 |
| 2.4.1 | Publicité par voie de presse | 10 |
| 2.4.2 | Publicités par affichage et dématérialisées | 10 |
| 2.5 | Composition du dossier d'enquête | 10 |
| 2.5.1 | Dossier d'enquête | 10 |
| 2.5.2 | Avis des différentes parties | 11 |
| 2.5.2.1 | Avis du SDIS | 11 |
| 2.5.2.2 | Rapport d'accident – Etude environnementale | 11 |
| 2.5.2.3 | Avis de la MRAe et réponse en retour | 11 |
| 2.5.3 | Documents complémentaires transmis pour mon information en cours d'enquête | 12 |
| 2.5.3.1 | Avis du Département | 12 |
| 2.5.3.2 | Avis de la Communauté d'agglomération de Grand Angoulême | 12 |
| 2.5.3.3 | Avis de la Commune d'Angoulême | 12 |
| 2.5.3.4 | Avis de la Commune de Fléac | 12 |
| 2.5.3.5 | Avis de la Direction Départementale des Territoires | 12 |
| 2.6 | Déroulement de l'enquête | 13 |
| 2.6.1 | Aspect dématérialisé de l'enquête | 13 |
| 2.6.2 | Déroulement de l'enquête en présentiel | 13 |

| | | |
|-----|---|----|
| 2.7 | Clôture de l'enquête..... | 13 |
| 3 | Notification du procès-verbal de synthèse et réponses en retour..... | 13 |
| 4 | Analyse des réponses du porteur de projet aux diverses remarques..... | 14 |
| 4.1 | Remarques des personnes publiques (SDIS et MRAe)..... | 14 |
| 4.2 | Remarques complémentaires formulées par le PV de synthèse..... | 14 |
| 5 | Bilan de l'enquête publique..... | 15 |
| 5.1 | Dossier soumis à enquête..... | 15 |
| 5.2 | Déroulement de l'enquête – Observations du public recueillies..... | 15 |
| 5.3 | Observations et réponses en retour..... | 15 |
| | Annexe 1 : Annonces légales parues dans les journaux locaux et certificats d'affichage..... | 16 |
| | Annexe 2 : Procès-verbal de synthèse et réponse du porteur de projet..... | 23 |

Rapport du Commissaire enquêteur

1 Contexte

1.1 Objet de l'enquête

L'entreprise « Anne SABATIER TRI RECYCLAGE VALORISATION », dénommée par la suite entreprise SABATIER, est spécialisée sur son site de La Couronne (16) dans la collecte, le regroupement et le conditionnement de déchets banals issus des entreprises industrielles, artisanales et commerciales. Elle prépare des lots homogènes de matières premières qui sont orientés vers les filières de recyclages. Elle exerce actuellement son activité dans le cadre d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter délivré le 18/07/2003.

L'augmentation de l'activité a conduit à un dépassement des tonnages de déchets autorisés par l'arrêté de 2003. L'entreprise a donc été mise en demeure par la préfecture le 10/08/2016 de déposer un dossier d'autorisation d'exploiter en règle avec son volume d'activité actuel et prévisionnel.

Dans ce cadre, l'entreprise SABATIER, installation classée soumise à évaluation environnementale a conduit l'ensemble des études (dont l'étude d'impact) et fait l'objet d'une enquête publique conformément à l'article L123-2 du code de l'environnement avant décision finale de la préfecture quant à la décision d'exploitation.

1.2 Organisation de l'enquête

Par arrêté du 1^{er} juillet 2022 la Préfète de la Charente a prescrit l'enquête publique pour traiter la demande d'autorisation environnementale présentée par l'entreprise SABATIER pour l'exploitation d'un centre de tri de déchets pour artisans 112 route de Saint Michel sur la commune de la Couronne. La préfecture de la Charente a constitué l'ensemble du dossier d'enquête.

Le porteur de projet, l'entreprise SABATIER directement ou accompagnée par son consultant M. Nicolas Dumas (DIS CONSULTING) a participé à l'organisation de l'enquête en produisant l'ensemble des documents techniques nécessaires à la description du projet, pièces qui sont jointes au dossier. La société avait en charge l'affichage de l'avis d'enquête à proximité du lieu retenu.

La mairie de La Couronne était en charge de l'affichage municipal et de la mise à disposition des locaux et du dossier d'enquête. L'enquête s'est déroulée dans les locaux municipaux à proximité immédiate de la mairie.

1.3 Présentation de la demande

1.3.1 Présentation générale de l'activité de l'entreprise

L'entreprise SABATIER est implantée sur son site de La Couronne depuis 1989 (anciennement occupé par les cimenteries Lafarge). Ses services sont à destination des professionnels et des particuliers. Elle propose la collecte, le traitement et la valorisation de déchets. Les principales catégories de déchets prises en charge sont :

- Les métaux ferreux (ex chutes d'industries),
- Les métaux non ferreux (ex chutes d'industries, câbles),
- Les déchets industriels banals (DIB) (mélange de bois, cartons, films plastiques) récoltés parfois par la mise à disposition de bennes chez les clients
- Les plastiques, cartons, bois, inertes (gravats de chantier), verres récoltés par apport volontaires de particuliers ou d'artisans.

Le tri des déchets (principalement DIB et ferrailles) apportés sur le site génère aussi des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) comme par exemple l'électroménager, les appareils audiovisuels, les matériels informatiques. Ils peuvent nécessiter un démantèlement pour mesure de sécurité (accumulateurs, chaîne de froid).

Les déchets non autorisés sur le site (essentiellement déchets dangereux ou contenant des matières dangereuses) quand ils sont découverts sont principalement renvoyés à leur destinataires ou si détectés tardivement regroupés et orientés vers une filière de traitement adaptée.

Après réception des déchets, le site est organisé en filières qui traitent de façons spécifiques et localisées chacune des natures de déchets.

- Les métaux ferreux sont stockés sur une aire dédiée (aire dite F) et classés suivant leur catégorie.
- Les métaux non ferreux sont triés par nature de métal, regroupés par lots homogènes avant expédition vers les clients. Un bâtiment de stockage réservé pour les métaux non ferreux présentant une valeur marchande plus élevée abrite une presse à paqueter, une machine à dénuder (câbles cuivre ou aluminium) et un broyeur cuivre.
- Les déchets industriels banals sont réceptionnés sur une dalle béton, puis triés manuellement (10 postes de tri manuel sur une bande transporteuse) et récupération dans des bennes dédiées. Ensuite une presse à balles constitue des balles de 1 à 2m³ qui sont stockées sur une aire extérieure. Les autres produits non compactables sont stockés séparément sur des aires extérieures.
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sont triés, regroupés par type et stockés en bennes, caisses ou palettes.

En complément des activités « support » sont présentes sur le site. Ce sont :

- une activité de mécanique pour l'entretien des équipements et véhicules de l'entreprise. Elle est localisée dans un bâtiment dédié. Il comprend des cuves de stockage des huiles neuves et usagées qui sont mises en rétention et un compresseur d'air,
- Une installation de distribution de gasoil non routier et une autre de gasoil routier.

18 personnes travaillent sur le site. Le site fonctionne du lundi au jeudi (8h00-18h00) et le vendredi (8h00-17h00).

1.3.2 Implantation - Historique

Le site est implanté 112 route de Saint Michel à la Couronne. Il est situé en zone péri-urbaine en zone UX (zone d'activités économiques). Il a une superficie totale de 67030m², mais l'activité économique est concentrée sur 29230m² dont 9830m² de surfaces imperméabilisées. Le site est clos par un bardage métallique et, côté route, par une haie boisée qui occulte presque intégralement la vue depuis l'extérieur et donne une impression de zone entièrement boisée. L'accès à l'établissement se fait par un portail fermé hors des horaires d'activités. Deux habitations privées sont situées à l'intérieur de l'enceinte, celle de Mme Sabatier et celle d'un employé de l'entreprise.

Le site est éloigné des premières habitations (les plus proches sont situées à 350m vers le nord et 500m vers le sud, resp. 8 et 9 ci-dessous). Il est entouré sur 3 côtés de terres agricoles (resp. 1, 6, 7 ci-dessous) et délimité par la route d'accès côté est. De l'autre côté de la route il y a une société de métallurgie, une déchetterie et le site d'une ancienne usine d'incinération (resp. 2, 3, 4 ci-dessous).



Le site est globalement isolé des lieux de résidence, occupe des terrains qui de longue date ont une vocation industrielle, et est situé auprès d'activités générant le même type de nuisances potentielles. Il est desservi par une route suffisamment large pour permettre l'accès des livraisons ou départ des marchandises.

La société SABATIER est un site de tri et de transit de déchets non dangereux autorisé par arrêté préfectoral du 12/11/1996 abrogé et remplacé par arrêté du 18/07/2003. Suite à un incendie survenu le 13/07/2016 et éteint le 17/07/2016, un arrêté le 14/07/2016 a suspendu toute activité. Un autre du 21/07/2016 a prescrit la mise en sécurité des installations du site. Une inspection de la DREAL le 18/07/2016 a constaté un certain nombre d'écarts notamment : le volume stocké était « manifestement supérieur à 1000m³ » (volume autorisé), certaines natures de déchets non autorisés étaient présentes... Par la suite, l'arrêté du 09/12/2016 a levé l'ensemble des dispositions précédentes et notamment l'interdiction d'exercice.

Le 22 mars 2017, la préfecture a demandé à l'entreprise SABATIER de régulariser sa situation administrative en déposant une demande d'autorisation d'exploiter. Cette enquête est le résultat de cette démarche.

1.3.3 Impact sur le milieu

Une étude d'impact prescrite par l'article L122-1 et suivants du code de l'environnement a été menée. Elle analyse l'état initial du site et son environnement, les effets de l'activité envisagée sur l'environnement et identifie les mesures nécessaires.

Le site n'est pas implanté à proximité immédiate de zones d'intérêt (Site NATURA 2000, ZNIEFF type 1 ou 2, ZICO). Il n'est pas concerné par un périmètre de captage.

Le site gère ses eaux usées et pluviales. Les eaux domestiques vont vers le réseau collectif. Les eaux pluviales de toiture sont non polluées et vont vers le milieu naturel. Les eaux de lavage des véhicules et les eaux des surfaces imperméabilisées sont traitées par un déboureur séparateur-hydrocarbures avant d'être rejetées dans le milieu naturel. Ce dispositif est dimensionné pour être efficace lors des épisodes pluvieux importants.

Les infiltrations potentielles dans le sol d'eaux polluées sont prévenues par la présence de revêtements imperméables (dalles de béton de 25cm d'épaisseur) au droit des aires de stockage, de travail et de circulation des véhicules. L'entreprise SABATIER a prévu un programme de réfection et d'entretien de ces dalles sur une dizaine d'années.

L'activité du site ne génère pas un impact significatif sur la qualité de l'air. Aucune nuisance paysagère n'a été identifiée. Les niveaux sonores émis par le site sont conformes à la réglementation. Les effets de l'activité sur le climat (émission de GES) sont peu significatifs.

L'activité du site telle qu'elle est définie a donc peu d'impact sur son environnement.

1.3.4 Etude de dangers

Le porteur de projet a réalisé une étude de dangers qui permet de les évaluer (risque et gravité) et de définir le cas échéant des mesures de réduction.

L'étude a d'abord examiné les risques que l'environnement extérieur pourrait faire subir au site. Au vu de sa localisation il n'y a pas de risque particulier (sismique ou routier par exemple).

L'étude a ensuite examiné les risques inhérents au site lui-même. Il stocke des produits qui sont potentiellement source de dangers. Ce sont :

- Le gasoil (routier ou non), les batteries (y compris celles issues de récupération de déchets) ainsi que les produits qu'elles contiennent (exemple acide sulfurique) qui peuvent générer des risques de déversement voire d'incendie
- Les différents matériaux (hors matériaux ferreux) qui peuvent être source ou entretien d'incendie et générer des fumées ou « des émissions d'eau d'extinction ».

Pour limiter les occurrences d'apparition de ces événements, le site dans son fonctionnement met en œuvre des « permis de feu » pour suivre les opérations à risques d'incendie (ex meulage) et dispose d'infrastructures de canalisation et de filtration des écoulements (cf. ce qui est mis en place pour les eaux de pluie).

Néanmoins pour évaluer les conséquences de tels événements sur l'environnement, dont la probabilité d'apparition n'est pas nulle, l'étude a réalisé des modélisations sur 8 scénarios différents couvrant l'ensemble du site et des produits stockés. Seuls 2 cas ressortent :

- L'incendie sur l'aire stockage du bois (zones dénommées « B1, B2, B5 », situées dans le secteur nord du site) dont les conséquences pourraient dépasser les limites du site (côté Est). L'étude note que sur ce secteur, il n'y a pas d'enjeu humain. C'est une zone naturelle sensible et il n'y a pas de chemin d'accès. L'entreprise SABATIER a prévu de traiter ce point par une demande dérogation.
- L'incendie sur des DIB dont le stockage est réalisé sur le secteur centre sur les zones dénommées « D1, D2 » qui pourrait générer des effets toxiques,. La probabilité de survenance est jugée comme « très improbable » et rend donc ce risque admissible. Il faut aussi remarquer qu'en lisière du bois proche de ce secteur un mur écran au rayonnement thermique sera mis en place.

En synthèse aucun danger résiduel avec conséquence majeure n'est identifié par cette étude.

1.3.5 La compatibilité avec les documents supra-communaux

Le Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés du département de la Charente prévoit un soutien à la création et à l'ouverture de déchetteries semblables à celle de l'entreprise SABATIER. L'activité de cette entreprise s'inscrit donc dans les objectifs du plan.

2 Organisation et déroulement de l'enquête publique

2.1 Désignation du commissaire enquêteur

Par décision n° E22000007/86 du Tribunal Administratif de Poitiers du 24/01/2022 prise par la Présidente du Tribunal Administratif de Poitiers, j'ai été désigné pour conduire l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société ANNE SABATIER TRI RECYCLAGE VALORISATION pour l'exploitation d'un centre de tri de déchets sur la commune de La Couronne.

2.2 Opérations préalables à l'enquête

Le 9 août 2022, j'ai procédé à une visite des lieux conduite par les représentants de l'entreprise SABATIER et M. Nicolas DUMAS de la société DIS Consulting qui les accompagne dans cette démarche. J'ai pu ainsi me rendre compte de la topographie précise des lieux, de l'organisation générale du site pour son activité et notamment de la séparation des diverses zones d'activité en fonction des typologies de déchets.

En complément, le 30/08/2022, j'ai aussi contacté, M. Guilpain de la DREAL pour mieux comprendre l'historique récent de ce site ainsi que la logique de l'enchaînement des courriers administratifs envoyés à l'entreprise SABATIER.

Le 30/08/2022, j'ai contacté M. Texier adjoint au maire de la commune de la Couronne pour l'informer de la tenue de cette enquête. Il a pris note et m'a dit qu'il reviendrait vers moi en cas de remarque après examen en bureau municipal.

2.3 Arrêté d'enquête

L'enquête publique a été prescrite par l'arrêté établi par la préfecture de la Charente du 1^{er} juillet 2022. Il définit les modalités d'informations du public et notamment la durée de l'enquête (du lundi 5 septembre 2022 à 9h00 au mercredi 5 octobre 2022 à 17h00), les dates, horaires et lieux des permanences, (à la mairie de la commune de La Couronne le 5/09 de 9h00 à 12h00, le 7/09 de 14h00 à 17h00, le 13/09 de 9h00 à 12h00, les 21/09 et 5/10 de 14h00 à 17h00).

2.4 Publicité légale et information du public

Conformément à l'article L123-10 du Code de l'Environnement, l'information du public a été assurée par voie dématérialisée (site de la préfecture de la Charente), par voie d'affichage sur les lieux concernés par l'enquête (en mairie de La Couronne et à proximité du site de l'entreprise), ainsi que par des parutions dans les publications locales. Les modalités sont détaillées ci-après.

2.4.1 Publicité par voie de presse

L'enquête publique a été annoncée, conformément à la réglementation, par voie de presse dans la rubrique des annonces légales des deux journaux les plus lus localement, à savoir «Sud Ouest» et «La Charente Libre» (cf. annexe 1).

Ainsi l'avis d'enquête est paru : le 17 août 2022 comme attesté dans les documents composant le dossier d'enquête et donc plus de 15 jours avant l'ouverture de l'enquête le 5/09/2022.

Un deuxième avis est paru le 7/09/2022 dans ces mêmes journaux soit dans les huit premiers jours de l'enquête.

Les délais prescrits par la réglementation ont donc été respectés.

2.4.2 Publicités par affichage et dématérialisées

L'arrêté prescrit les affichages à réaliser. Le certificat d'affichage de la commune a été établi. Il est joint en annexe 1. La société SABATIER, en charge des affichages « terrain », a réalisé quatre panneaux et les a affichés comme en témoignent les 4 photos prises par leurs soins (cf. annexe 1).

2.5 Composition du dossier d'enquête

Le dossier d'enquête est composé de 3 parties :

1. Un dossier qui comprend tous les documents techniques établis par la société SABATIER qui expliquent le projet dans toutes ses dimensions (implantation, modalités d'exploitation y compris hygiène et sécurité, l'activité actuelle et prévisionnelle, les incidences sur l'environnement en situation nominale et accidentelle),
2. Une partie « avis » qui regroupe l'ensemble des avis reçus,
3. Une partie « enquête publique » qui regroupe les arrêté et avis d'ouverture d'enquête.

Je détaille par la suite les différents documents des deux premières parties et leur apport au dossier.

Des documents complémentaires m'ont été transmis par la préfecture de la Charente par mail du 20/09/2022. Ils ont été transmis pour mon information et n'ont pas été joints au dossier d'enquête. Ils seront examinés en fin de ce paragraphe.

2.5.1 Dossier d'enquête

Il est constitué de nombreuses pièces : 6 documents principaux ou chapitres et 43 annexes. Parmi ces documents il y a le résumé non technique, une description des activités, des renseignements administratifs, l'étude d'impact, l'étude de dangers, et une notice relative à l'hygiène et la sécurité du personnel. Les annexes principales sont les différents courriers de la préfecture réglementant l'exploitation du site, le règlement intérieur et des plans topographiques du site dans son environnement et de l'organisation interne du site.

L'ensemble de ces pièces sont les sources du §1.3 précédent.

2.5.2 Avis des différentes parties

2.5.2.1 Avis du SDIS

Le service départemental émet des prescriptions et préconisations :

- Prescriptions :
 - o Aménager l'accès nord,
 - o Garantir l'accès aux bâtiments,
 - o Garantir que la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) soit adaptée aux enjeux (débit minimal des poteaux incendie),
- Préconisations, le SDIS émet 17 préconisations dont le respect des dispositions réglementaires (présence issues de secours, alarmes incendie, installations fixes d'éclairage de sécurité, présence d'extincteurs vérifiés périodiquement...) et d'autres spécifiques parmi lesquelles un certain nombre ont pour objectif de mieux appréhender l'effet « domino » d'un sinistre initial entraînant d'autres sinistres. Il demande donc :
 - o Une étude de flux thermiques qui concernerait l'ensemble des zones de stockage,
 - o La transmission de l'ensemble des résultats des scénarios de l'étude de danger (tous les flux thermiques).

2.5.2.2 Rapport d'accident – Etude environnementale

Ce document est le rapport établi en octobre 2016 suite à l'incendie accidentel survenu le 13 juillet 2016. Il a été établi conformément au modèle normé défini par le Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industriels (BARPI). A partir du constat des causes profondes du sinistre (revoir les dispositifs de contrôle à réception, séparer les déchets en cours de traitement des déchets ultimes, flotter les déchets par famille et organiser la lutte incendie en amont sur le site), il conclut sur des recommandations d'organisations du site.

2.5.2.3 Avis de la MRAe et réponse en retour

La MRAe a formulé un certain nombre de remarques auxquelles le porteur de projet apporte des éléments de réponse point par point dans un courrier d'août 2022.

- Forme de l'étude d'impact : Tout d'abord la MRAe mentionne que l'étude d'impact n'est pas un document « autoporteur ». Il ne reprend pas les conclusions de l'étude de dangers, le retour d'expérience de l'incendie de 2016, et les activités sont décrites dans un autre document.
Dans sa réponse, le porteur de projet annexe donc le rapport d'accident (cf. § précédent), qui détaille les causes mais aussi les incidences de l'incendie sur le milieu (récupération des eaux de luttés, leurs analyses etc...). Cela permet de répondre au besoin de complément du dossier. Quant à la remarque faite sur la dimension « autoporteur » de l'étude d'impact, ce document fait clairement référence à d'autres pièces toutes présentes dans le dossier, même s'ils ne sont pas cités « *in extenso* » en son sein.
- Analyse de l'état initial du site : La MRAe identifie un certain nombre de manques dans l'analyse de l'état initial du site et de son environnement. Cela concerne le milieu physique (dégradation du béton au sol et modalité d'évacuation des eaux d'extinction), les risques naturels (insuffisamment abordé notamment le feu de forêt), le milieu naturel (absence de diagnostic faune/flore).

La réponse apportée par l'entreprise SABATIER rappelle ce qui est contenu dans le dossier (ex les risques naturels du site sont ceux identifiés dans les plans régionaux ou départementaux), le complète (ex rapport d'accident) ou rappelle le contexte de l'absence de modification d'usage (absence de diagnostic faune/flore). Aucun point n'est éludé. Les réponses apportées sont claires.

- **Impact du projet sur l'environnement et mesures issues de la démarche ERC** : Comme pour l'analyse de l'état initial du site, la MRAe classe ses remarques dans les domaines suivants :
 - o milieu physique : dimensionnement des systèmes de rétention en cas de fuite de produits polluants, qualification de la dégradation du dallage béton et des risques associés,
 - o milieu naturel : l'absence de diagnostic initial ne permet pas de savoir si le site a un impact sur ce milieu,
 - o milieu humain : ici sont questionnés l'augmentation d'activité du site, et l'éclairage nocturne du site,
 - o risques majeurs liés à l'activité y compris risques sanitaires : demande de précision sur le système à venir de rétention des eaux d'extinction.

La réponse apportée par l'entreprise SABATIER rappelle ce qui est contenu dans le dossier (exemple la remise en état du sol bétonné après diagnostic, le dimensionnement et les principes de fonctionnement du bassin de rétention des eaux « de ruissellement » et les suites données aux effluents récupérés suite à l'incendie de 2016, le fonctionnement de l'éclairage du site ou la nouvelle activité en flux entrant et sortant). Aucun point n'est éludé. Les réponses apportées sont claires.

2.5.3 Documents complémentaires transmis pour mon information en cours d'enquête

2.5.3.1 Avis du Département

Le Département de la Charente émet un avis favorable sur le dossier.

2.5.3.2 Avis de la Communauté d'agglomération de Grand Angoulême

L'EPCI ne formule pas de remarque au projet et note que le PLUi est compatible de cette activité.

2.5.3.3 Avis de la Commune d'Angoulême

La commune émet un avis favorable sur le dossier.

2.5.3.4 Avis de la Commune de Fléac

La commune ne formule aucune remarque sur le projet.

2.5.3.5 Avis de la Direction Départementale des Territoires

Cette direction de la préfecture ne formule pas d'observation sur ce dossier.

2.6 Déroulement de l'enquête

2.6.1 Aspect dématérialisé de l'enquête

La consultation en ligne du dossier était possible, je l'ai moi-même observé régulièrement.
Aucune observation n'a été déposée

2.6.2 Déroulement de l'enquête en présentiel

Les permanences se sont tenues dans une salle communale située à proximité de la mairie de la commune. Les conditions matérielles étaient optimales. Elles ont eu lieu comme prévues par l'arrêté d'enquête.

Aucune observation ni visite n'a eu lieu lors des permanences.

2.7 Clôture de l'enquête

Conformément à l'article R123-18 du code de l'environnement, à l'expiration du délai de l'enquête, j'ai clos l'enquête le mercredi 5 octobre 2022 à 17h00 à la mairie de la Couronne, puis clos et conservé le registre d'enquête.

3 Notification du procès-verbal de synthèse et réponses en retour

Comme le prévoit l'article R123-18 du code de l'environnement, j'ai remis en main propre sur le site de la déchetterie le 12/10/2022 au représentant de l'entreprise le procès-verbal de synthèse. Pour permettre une exploitation plus aisée pour la réponse, j'ai doublé cette remise d'un envoi des documents en version informatique le lendemain.

La réponse m'a été transmise le 26/10/2022. Le PV de synthèse et la réponse sont joints en annexe 2.

4 Analyse des réponses du porteur de projet aux diverses remarques

4.1 Remarques des personnes publiques (SDIS et MRAe)

En préalable à l'enquête, les remarques formulées l'ont été par la MRAe et le SDIS.

- ✓ Concernant les remarques faites par la MRAe, une réponse particulière à cet avis a été remise. Comme indiqué au § 2.5.2.3 tous les points sont abordés et pour chacun d'entre eux la réponse rappelle les éléments contenus dans le dossier ou le complète.
- ✓ Concernant les remarques formulées par le SDIS, elles ont été reprises par le procès-verbal de synthèse pour clarifier leurs prises en compte. Les remarques du SDIS sont décomposées en 2 catégories (cf. § 2.5. 2. 1) : les **prescriptions**, les plus importantes, et les **préconisations**. La réponse apportée en retour clarifie les points soulevés d'accès au site et aux bâtiments internes et la prise en compte des résultats de l'étude de dangers (notamment étude thermique et scénarios d'incendie). Certains points moins essentiels (issus des préconisations) n'ont pas été abordés dans la réponse comme par exemple la nomination claire et sans ambiguïté des bâtiments du site.

4.2 Remarques complémentaires formulées par le PV de synthèse

En complément à ces remarques, par le PV de synthèse, j'ai demandé des précisions sur les investissements d'adaptation du site faits et sur le calendrier à venir. La réponse faite ne donne pas de planning détaillé mais expose sommairement la problématique de transmission de l'activité de l'entreprise Sabatier vers une nouvelle génération familiale d'entrepreneurs (Mme Sabatier est âgée) et leurs volontés de se conformer aux obligations inhérentes à l'autorisation d'exploitation. Elle précise : *« un programme de travaux, étalé sur 36 mois, est prévu dès l'obtention de l'arrêté et plus particulièrement concernant la création de cellules en béton armé de stockage pour les métaux et ferrailles, l'imperméabilisation des sols par bitume ou béton des zones de stockage et de tri au sol, élévation d'un mur coupe-feu entre la partie stockage carton et celle des métaux et l'atelier de maintenance ».*

5 Bilan de l'enquête publique

5.1 Dossier soumis à enquête

Le dossier d'enquête est complet et riche d'informations. Il permet de retracer l'historique et les évènements associés sur le site lors de son activité de tri des déchets.

L'étude de dangers est très technique. Mais son § 4 (Description des moyens de prévention de protection et d'intervention) permet de bien comprendre la logique de prévention et lutte sur le site. Elle détaille par huit scénarios les risques liés à l'exploitation ce qui permet de bien mesurer leurs faibles conséquences potentielles.

Par ailleurs les nombreux plans permettent de comprendre le fonctionnement du site (existence des zones de tri différenciées) et sa localisation dans son environnement immédiat.

Le dossier est globalement clair.

5.2 Déroulement de l'enquête – Observations du public recueillies

L'enquête a fait l'objet des différentes publicités réglementaires pour informer le public de son ouverture.

Aucune remarque n'a été déposée, bien que cette activité soit historiquement très connue et implantée depuis de nombreuses années sur cette emprise.

5.3 Observations et réponses en retour

Toutes les observations formulées, que ce soit en préalable à l'enquête ou à l'issue de l'enquête ont eu des réponses fournies par le porteur de projet. Elles sont souvent détaillées ou renvoient à des éléments présents dans le dossier d'enquête. Certaines notamment l'échéancier d'investissements à venir n'ont pas fait l'objet d'un calendrier précis, mais ont clairement été réaffirmées comme prévues par le futur exploitant.

Le Commissaire Enquêteur
E. DEMAISON



Annexe 1 : Annonces légales parues dans les journaux locaux et certificats d'affichage

LACHAISE (16)

Genevieve MATHIGNON, son époux: Bernard (†) MATHIGNON, Bernadette et Jean-François MONTAULT Pascal MATHIGNON, Evlyne et Pascal MOREAU, ses enfants; ses petits-enfants et ses arrière-petits-enfants; ainsi que toute la famille, parents et amis ont le douleur de vous faire part du décès de

M. Jacques MATHIGNON

dans sa 92ème année. La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 19 août 2022, à 10 heures en l'église de Lachaise suite de l'inhumation au cimetière de cette même commune. Jacques Mathignon repose à la chambre funéraire Rinaud à Barbazat, visites libres. La famille remercie par avance toutes les personnes qui prendront part à sa peine.

Mélanie Luchesse, 246, 177 Avenue de la République, 16100 Lachaise, tél. 05 45 78 20 00

L'ISLE-D'ESPAGNAC

Jeanne (†) BAÏOLA, son époux: M^{me} et M. Armand et Jean-Claude BESSE, M. et M^{me} Jean-Pierre et Claudine BAÏOLA, M^{me} et M. Nicole et Philippe LEDOUX, M. et M^{me} Alain et Nancy BAÏOLA, M^{me} et M. Danielle et Philippe KRET, ses enfants et leurs conjoints; Christophe, Véronique, Frédéric, Cyril, Julien, Christine, Julien, Céline, Geneviève, Marie-Françoise, ses petits-enfants et leurs conjoints; ses arrière-petits-enfants; les familles BAÏOLA, FRUGIER, parents et amis ont le tristesse de vous faire part du décès de

M^{me} Jeanne BAÏOLA née LEONARD

survécu à l'âge de 93 ans. La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 19 août 2022, à 14 h 30 en l'église de L'Isle-d'Espagnac suite de l'inhumation au Nouveau Cimetière de cette même commune. Jeanne Baïola repose à la chambre funéraire de l'Isle-d'Espagnac 200 Av. de la République. Les visites sont possibles. Plaques et fleurs naturelles seulement. Cet avis tient lieu de faire-part.

Christine Fournier, 8, Allée de l'Abbaye de Chaligny, 17100 Espagnac, tél. 05 45 65 52 29

JULLÉ

Judy CORNARD, Genevieve MALFREL, Florence ROUX, ses enfants et leurs conjoints; ses petits-enfants et arrière-petits-enfants. Annette CHESLET, sa sœur et son conjoint; ont le douleur de vous faire part du décès de

M^{me} Yvette ROUX-COUTANT

survécu dans sa 92ème année. La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 20 août 2022, à 14 h 30 en l'église de Ruffiac suite de l'inhumation au cimetière de Jullé dans l'intimité familiale. Yvette ROUX-COUTANT repose à la maison funéraire, 10 rue Villabois Marcell à Ruffiac où les visites sont possibles. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PP Follon, 21 Rue de l'Éclaircie, Ruffiac, tél. 05 45 61 61 74

ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES

BARL ENIAL

RECTIFICATIF À L'AVIS PARU LE 4 JUIN 2022

Le service de fin : Le dépôt fiscal est effectué au RCS de L'Isle-sur-les-Bains et non de Barbazat.

Offres d'emploi

Transport/Logistique

MPS à Bergerac (24) recherche un PORTEUR DE JOURNAL (H/F) possédant un moyen de locomotion, pour assurer la vente et la livraison du quotidien SUD-OUEST sur le secteur de Vireg (24). S'agit d'un indépendant (véhicule-équipement de son choix). Informations complémentaires : Pour tout renseignement et candidature, tél : 05 53 56 22 20, email : tlemad@vireg.com

Emplois à domicile, Offres

COUPLE âgé habitant Périgueux 33200 recherche ASSISTANT TÊTE DE SEMAINE (un pour après-midi, un pour le matin) (sérieux et rigoureux) pour l'entretien ménager (nettoyage) de 12 à 14h de présence hebdomadaire, salaire conventionné. Tél : 05 55 25 42 11 uniquement sur SMS.

VERDILLI

Joselyne LEMERGE, Jacky et Michèle BERGÉON, Fabrice BERGÉON, ses enfants; ses petits-enfants et arrière-petits-enfants; sa famille et ses amis ont le douleur de vous faire part du décès de

M^{me} France BERGÉON

survécu à l'âge de 94 ans. La cérémonie civile sera lieu le samedi 20 août 2022, à 10 h 30 au cimetière de Verdilli. M^{me} BERGÉON repose à la maison funéraire, 7 La Chaussée à Verdilli. Les visites sont possibles. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements, en particulier à l'ÉPAD La Roccaire de Gourville pour sa gentillesse et son dévouement.

PP Dorcas, 10 avenue de la République, La Chaussée, 17100 Verdilli, tél. 05 45 42 20 00

SEGNAC - CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE

M^{me} Jacqueline DELAGE, son époux: Jean-Fabrice et Olivia, ses enfants et leurs conjoints; Carole, Clémence et Amélie, ses petites-filles et leurs conjoints; M^{me} Annie BLIFFER, sa filleule; Ainsi que toute la famille, parents et amis ont le tristesse de vous faire part du décès de

M. Jean DELAGE dit JAVROT Retraité de la Sécurité FORESTIER

survécu le lundi 15 août 2022, à l'âge de 94 ans. La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 19 août 2022, à 14 h 30 en l'église Saint-Armand de Segnac suite de l'inhumation au cimetière du Brest, dans l'intimité familiale. M. Jean DELAGE repose à la chambre funéraire du Flemin à Segnac-la-Palisse. Une messe à domicile sera mise à disposition au profit de la paroisse d'Archaives. La famille remercie par avance toutes les personnes qui prendront part à sa peine. Vos condoléances sur www.pf-vernet.fr

PP Verdet, 7, La Courbe, 17100 Segnac-la-Palisse, tél. 05 45 45 30 00

CARNETS

Déposez vos hommages et messages chaque jour à partir de 14h, sur www.carnet.sudouest.fr

Une équipe à votre service du lundi au vendredi de 05 35 31 29 27 ou par sms carnets@sudouest.fr

Emplois à domicile, Offres

COUPLE âgé habitant Périgueux 33200 recherche ASSISTANT TÊTE DE SEMAINE (un pour après-midi, un pour le matin) (sérieux et rigoureux) pour l'entretien ménager (nettoyage) de 12 à 14h de présence hebdomadaire, salaire conventionné. Tél : 05 55 25 42 11 uniquement sur SMS.

Carières et professions

Ingénieurs/Techniciens/Prod.

Charente Libre recrute un(e) commercial(e) CDD - 2 MOIS Afin de lancer la commercialisation des CI d'or, nous recherchons un(e) commercial(e) en CDD.

Missions : Recherche de nouveaux clients pour les produits de la gamme CI d'or; Placement de produits; Veille client; Réponses aux demandes de renseignements; Veille des ventes; Suivi des ventes; Suivi des stocks; Suivi des commandes.

Administration: fixe + commission + véhicule de service. Poste à pourvoir le plus rapidement possible. Informations et candidatures : commercial.depot@charentelibre.fr

ANNONCES ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES

Préfecture de la Charente

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par le **Scot ANNE SABATIER TRI RECYCLAGE VALORISATION** pour l'exploitation d'un centre de tri de déchets pour artisans s/s 112, route de Saint-Michel sur la commune de La Couronne (16480)

Par arrêté en date du 1^{er} juillet 2022, la préfète de la Charente a ouvert, conformément à la réglementation en vigueur, l'examen d'une enquête publique d'une durée de 07 jours, soit du lundi 8 septembre 2022 à 10 heures au samedi 10 septembre 2022 à 17 heures inclus, en vue d'adopter l'exploitation d'un centre de tri de déchets pour artisans s/s 112, route de Saint-Michel sur la commune de La Couronne (16480). L'ouverture de l'enquête publique aura lieu respectivement le mardi 8 septembre 2022 à 10 heures et le samedi 10 septembre 2022 à 17 heures. Toute personne pourra consulter des informations sur le dossier à : M. Michel DEMAR, tel : 05 44 81 15 21, adresse mail : demarmichel@charente.fr

La préfète de la Charente a également ouvert, pour consultation cette enquête publique, M. Sébastien BÉGIN, ingénieur technique pour l'environnement en retraite, en qualité de commissaire-enquêteur. Pendant cette période, les pièces de dossier, ainsi qu'un registre d'accueil à finalité non notariée, sont accessibles par les commissaires-enquêteurs, sur rendez-vous au domicile de M. Sébastien BÉGIN, 10 rue de la République, 16480 La Couronne. Les observations formulées par les personnes concernées doivent être déposées au domicile de M. Sébastien BÉGIN, 10 rue de la République, 16480 La Couronne, avant le mardi 13 septembre 2022 à 17 heures inclus. Les observations formulées par les personnes concernées doivent être déposées au domicile de M. Sébastien BÉGIN, 10 rue de la République, 16480 La Couronne, avant le mardi 13 septembre 2022 à 17 heures inclus. Les observations formulées par les personnes concernées doivent être déposées au domicile de M. Sébastien BÉGIN, 10 rue de la République, 16480 La Couronne, avant le mardi 13 septembre 2022 à 17 heures inclus. Les observations formulées par les personnes concernées doivent être déposées au domicile de M. Sébastien BÉGIN, 10 rue de la République, 16480 La Couronne, avant le mardi 13 septembre 2022 à 17 heures inclus.

Le dossier soumis à enquête publique, les documents relatifs à l'enquête, les observations formulées par les personnes concernées, ainsi que le registre de la Charente : www.charente.gouv.fr (rubrique : procédures publiques - environnement/transport - DUP-DPE-DPA-Gamma Commune).

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition de toute personne pour recevoir ses observations de la manière suivante :

Du mardi 8 septembre 2022 de 10 h à 12 heures; mercredi 9 septembre 2022 de 14 h à 17 heures; jeudi 10 septembre 2022 de 10 h à 12 heures; vendredi 11 septembre 2022 de 14 h à 17 heures; samedi 12 septembre 2022 de 10 h à 12 heures.

La commissaire-enquêteur peut, après autorisation de l'ingénieur technique pour l'environnement, procéder à des visites de terrain, notamment dans les lieux où se trouvent les installations concernées. Cette autorisation est délivrée sur la demande écrite adressée au commissaire-enquêteur. Cette autorisation est délivrée à la demande écrite adressée au commissaire-enquêteur. Cette autorisation est délivrée à la demande écrite adressée au commissaire-enquêteur.

Le dossier soumis à enquête publique, les documents relatifs à l'enquête, les observations formulées par les personnes concernées, ainsi que le registre de la Charente : www.charente.gouv.fr (rubrique : procédures publiques - environnement/transport - DUP-DPE-DPA-Gamma Commune).

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition de toute personne pour recevoir ses observations de la manière suivante :

Du mardi 8 septembre 2022 de 10 h à 12 heures; mercredi 9 septembre 2022 de 14 h à 17 heures; jeudi 10 septembre 2022 de 10 h à 12 heures; vendredi 11 septembre 2022 de 14 h à 17 heures; samedi 12 septembre 2022 de 10 h à 12 heures.

La commissaire-enquêteur peut, après autorisation de l'ingénieur technique pour l'environnement, procéder à des visites de terrain, notamment dans les lieux où se trouvent les installations concernées. Cette autorisation est délivrée sur la demande écrite adressée au commissaire-enquêteur. Cette autorisation est délivrée à la demande écrite adressée au commissaire-enquêteur.

Le dossier soumis à enquête publique, les documents relatifs à l'enquête, les observations formulées par les personnes concernées, ainsi que le registre de la Charente : www.charente.gouv.fr (rubrique : procédures publiques - environnement/transport - DUP-DPE-DPA-Gamma Commune).

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition de toute personne pour recevoir ses observations de la manière suivante :

Du mardi 8 septembre 2022 de 10 h à 12 heures; mercredi 9 septembre 2022 de 14 h à 17 heures; jeudi 10 septembre 2022 de 10 h à 12 heures; vendredi 11 septembre 2022 de 14 h à 17 heures; samedi 12 septembre 2022 de 10 h à 12 heures.

La commissaire-enquêteur peut, après autorisation de l'ingénieur technique pour l'environnement, procéder à des visites de terrain, notamment dans les lieux où se trouvent les installations concernées. Cette autorisation est délivrée sur la demande écrite adressée au commissaire-enquêteur. Cette autorisation est délivrée à la demande écrite adressée au commissaire-enquêteur.

ARTHIGNAC

M^{me} Genevieve VINCENT, son époux: Dominique et Genevieve VINCENT, Sylvie et Thierry TOUZEAU, Nicole VINCENT, ses enfants; ses petits-enfants et arrière-petits-enfants; ainsi que toute sa famille ont le tristesse de vous faire part du décès de

M. Marcel VINCENT

survécu à l'âge de 92 ans. La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 20 août 2022, à 10 heures en l'église d'Arthignac suite de l'inhumation au cimetière de cette même commune. Marcel repose à la chambre funéraire de la Palustrade à Jorzac. Les visites sont possibles. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PP Follon, 21 Rue de l'Éclaircie, Ruffiac, tél. 05 45 61 61 74

Sud Ouest

Particulier du lundi au vendredi de 9h à 17h

Professionnel du lundi au vendredi de 9h à 19h

05 35 31 29 37

Les samedis et jours fériés de 14 h à 19 h

Charente Libre

Charente Libre recrute un technicien informatique (H/F) CDI - Temps plein

Vous êtes passionné par l'informatique et souhaitez travailler dans un environnement dynamique ? Vous avez une expérience en tant que technicien informatique ? Vous êtes motivé et aimez relever des défis ?

Vous rejoindrez le service informatique de la Charente Libre, un service clé pour nos abonnés. Vous serez en charge de la maintenance, de l'évolution de nos outils et de la formation de nos collaborateurs.

Poste à pourvoir : immédiatement - Lieu de travail: La Couronne (16480) - Informations et candidatures : c.morin@charentelibre.fr

Charente Libre recrute un(e) commercial(e) CDD - 2 MOIS

Afin de lancer la commercialisation des CI d'or, nous recherchons un(e) commercial(e) en CDD.

Missions : Recherche de nouveaux clients pour les produits de la gamme CI d'or; Placement de produits; Veille client; Réponses aux demandes de renseignements; Veille des ventes; Suivi des ventes; Suivi des stocks; Suivi des commandes.

Administration: fixe + commission + véhicule de service. Poste à pourvoir le plus rapidement possible. Informations et candidatures : commercial.depot@charentelibre.fr

Emploi

offres emploi sur sudouest-emploi.com

35015

Offres d'emploi

Transport/Logistique

MFR à Bageac (24) recherche un PORTEUR DE JOURNAUX (H/F) possédant un moyen de locomotion, pour assurer la vente et la livraison du quotidien SUD OUEST sur le secteur de Vireg (24). Statut indépendant (vendeur-colporteur de presse). Commissions motivantes. Pour tout renseignement et candidature, tél : 05 53 58 32 20, email : bienade@wanadoo.fr

Emplois à domicile

Offres

COUPLE âgé habitant Pauzeville 33290 recherche ASSISTANT (F) DE VIE sérieux (se) pour assister Dame handicapée, nourri(e) logé(e) ou nourri(e) seulement, mais pouvant disposer de 12 à 14h de présence journalière, salaire conforté, supplé. Tél : 06 86 26 42 11 seulement ou SMS



Sud Ouest immobilier

Les constructeurs de maison individuelle chaque mardi dans votre journal et sur

www.sudouest-immo.com

En partenariat avec bien'

UNIPARIS

Annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com
Affilié à frankemarches.com

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques

Préfecture de la Charente

PRÉFÈTE DE LA CHARENTE

Liberté Égalité Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société ANNE SABATIER TRI RECYCLAGE VALORISATION pour l'exploitation d'un centre de tri de déchets pour artisans sis 112, route de Saint-Michel sur la commune de La Couronne (16400)

Par arrêté en date du 1^{er} juillet 2022, la préfète de la Charente a, par conséquent, conformément à la réglementation en vigueur, ouvert une enquête publique d'une durée de 31 jours, soit du lundi 5 septembre 2022 à 9 heures au maximum 5 octobre 2022 à 17 heures incluses, en vue d'autoriser l'exploitation d'un centre de tri de déchets pour artisans sis 112, route de Saint-Michel sur la commune de La Couronne (16400). L'ensemble des mesures particulières devra être respecté lors du déroulement de cette procédure. La maîtrise d'ouvrage est l'entreprise ANNE SABATIER TRI RECYCLAGE VALORISATION, 112, route de Saint-Michel, 16400 La Couronne. Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à M. Nicolas DUMAS, tél : 06 14 21 15 21, adresse mail : ndumas@semler.fr

La présidente du Tribunal administratif de Poitiers a désigné, pour conduire cette enquête publique, M. Eric DEMAISON, ingénieur militaire pour l'armement en titre, en qualité de commissaire-enquêteur. Pendant cette période, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à remplir non motivés, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, seront déposés au maire de La Couronne.

Le public pourra, dans ces lieux aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, prendre connaissance du dossier et déposer ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet. Un poste informatique est installé dans le hall de la préfecture au 7, rue de la Préfecture à Angoulême afin de permettre un accès gratuit au dossier pendant les jours et heures d'ouverture au public.

Les observations pourront être adressées soit par voie postale au commissaire-enquêteur M. Eric DEMAISON, à la mairie de La Couronne, 44 rue de l'Écuiffie, place de l'Hôtel-de-Ville 16400, jusqu'au mercredi 5 octobre à 17 heures inclus, soit par voie électronique à l'adresse suivante :

pref-re-couronne-laouronne@semler.gouv.fr et ceci jusqu'au mercredi 5 octobre 2022 à 17 heures inclus. Les observations recueillies par le commissaire enquêteur lors de permanence, celles transmises par voie postale sont cumulables en outre.

Le dossier soumis à enquête publique, les documents relatifs à l'enquête, les observations transmises par voie électronique seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente : www.charente.gouv.fr (rubrique : procédures publiques - environnement/classe - DUP-ICPE-RTA / La Couronne).

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations de la manière suivante :

Maire de La Couronne, jeudi 5 septembre 2022 de 9 h à 12 heures ; mercredi 7 septembre 2022 de 14 h à 17 heures ; mardi 13 septembre 2022 de 9 h à 12 heures ; mercredi 21 septembre 2022 de 14 h à 17 heures ; mercredi 5 octobre 2022 de 14 h à 17 heures.

Le commissaire-enquêteur peut, après information de l'autorité compétente pour avoir organisé l'enquête prolonger celle-ci pour une durée maximale de quinze jours, notamment lorsqu'il décide d'organiser une réunion d'information et d'échange avec le public durant cette période de prolongation de l'enquête. Cette décision est portée à la connaissance du public, au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête, dans les conditions prévues au I de l'article L. 123-10.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de la Charente et dans la mairie précitée et publiés sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.charente.gouv.fr rubrique Politiques publiques - Environnement et classe - DUP-ICPE-RTA/ La Couronne) pendant un an.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, pendant toute la durée de l'enquête, auprès des services de la préfecture de la Charente (Service de coordination des Procédures Publiques et de l'appui territorial, bureau de l'Environnement, 7-8, rue de la Préfecture, CS 92301, 16023 Angoulême Cedex)

La décision d'autorisation ou de refus sera prise par arrêté de la préfète de la Charente.

Marchés publics et privés

Autres marchés

Vous souhaitez améliorer vos revenus ou votre retraite avec une activité complémentaire ?

Nos dépouilles de presse recherchent sur les départements 16, 17, 24, 33, 45, 47, 84

PORTEURS DE JOURNAUX (H/F)

(possédant un moyen de locomotion) pour assurer la vente et la livraison de nos titres.

- Salaire indépendant (revenu complémentaire de presse)
- Commissions motivantes

Pour tout renseignement : caulhatures.vop@gmail.com



Charente Libre

recrute un technicien informatique (H/F)

CDI - Temps plein

Nous recherchons un technicien informatique expérimenté pour assurer la maintenance et le développement de nos systèmes d'information. Le candidat idéal sera polyvalent et capable de travailler en autonomie. Pour plus d'informations, contactez-nous à recrutement@charente-libre.fr

Offres d'emploi

Métiers de l'automobile

AVIS DE RECRUTEMENT POUR SUPPLÉANT DE L'ÉQUIPE
La Dacia Sandero, Mod. de Motorisation 1.6i 16V 110CV

MÉCANICIENS MATÉRIELS (H/F) 100% VOYAGES

Le candidat idéal sera polyvalent et capable de travailler en autonomie. Pour plus d'informations, contactez-nous à recrutement@charente-libre.fr

MARCHÉS PUBLICS

Commune de Montault-en-Valdée

AVIS RECTIFICATIF À L'AVIS PARU LE 6 JUILLET 2022

Adresse: Commune de Montault-en-Valdée, 10 rue de la Mairie, 49120 Montault-en-Valdée, Tel: 06 45 21 02 57 - Fax: 06 45 34 08 62 - Mail: marches@montault-en-valdee.fr

Objet: Appel d'offres n° 2022-02

Relevé des offres: du 06 au 23 septembre 2022 à 17 heures et plus tard, les 28 septembre 2022 à 12 heures et plus tard.

CABINET JURICA - Maître Carole Pechier

Avocat au Barreau de Charente

14, rue Robert-Desnos - 17002 Angoulême

RECTIFICATIF À LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

parce à l'édiction: Charente Libre Adteur du Groupe:

Sud Ouest du 19 août 2022, il y a une erreur de date:

Vous ne pouvez participer qu'à la vente aux enchères publiques n° 16499 - 16, Pontault, adjointe le samedi 8 octobre 2022 à 10h00. Une notice à usage d'information est disponible sur le site www.charente-libre.fr

Transport/Logistique

SUD OUEST recherche un PORTEUR DE JOURNAUX (H/F) sur les départements 16, 17, 24, 33, 45, 47, 84

Le candidat idéal sera polyvalent et capable de travailler en autonomie. Pour plus d'informations, contactez-nous à recrutement@charente-libre.fr

VENTES AUX ENCHÈRES

ACALEX

376 ter, avenue de Navarre
16000 Angoulême - Tél. 05.45.00.10.07.
Email: d.soubat@acalex.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN TROIS LOTS

ANNONCES ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES

ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES

L'adjudication aura lieu à la barre du Tribunal Judiciaire d'Angoulême, au palais de justice de ladite ville place Francis-Lacroix le mercredi 19 octobre 2022 à 9h30

MISE A PRIX : 22.000 €

DESIGNATION DES IMMEUBLES À VENDRE
Lot 1: Sur la commune de La Rochefort-sur-Mer (17110) - 25, rue des Bénédictins, 17110 La Rochefort-sur-Mer. Surface: 123 m². Contenance: 123 m².

MISE A PRIX : 65.800 €

DESIGNATION DES IMMEUBLES À VENDRE
Lot 2: Sur la commune de La Rochefort-sur-Mer (17110) - 25, rue des Bénédictins, 17110 La Rochefort-sur-Mer. Surface: 123 m². Contenance: 123 m².

MISE A PRIX : 28.000 €

DESIGNATION DES IMMEUBLES À VENDRE
Lot 3: Sur la commune de La Rochefort-sur-Mer (17110) - 25, rue des Bénédictins, 17110 La Rochefort-sur-Mer. Surface: 123 m². Contenance: 123 m².

Préfecture de la Charente

RAPPEL D'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société ANNE SABATIER TRI RECYCLAGE VALORISATION pour l'exploitation d'un centre de tri de déchets pour arènes via 112, route de Saint-Michel sur la commune de La Couronne (16400).

Le présent avis d'enquête est ouvert du 14 septembre 2022 au 14 octobre 2022, à 17 heures. Le présent avis d'enquête est ouvert du 14 septembre 2022 au 14 octobre 2022, à 17 heures. Le présent avis d'enquête est ouvert du 14 septembre 2022 au 14 octobre 2022, à 17 heures.

CESSION FOND DE COMMERCE

Je cède mon fonds de commerce de restauration rapide situé à Angoulême. Le candidat idéal sera polyvalent et capable de travailler en autonomie. Pour plus d'informations, contactez-nous à recrutement@charente-libre.fr

Sud Ouest marchés publics

Entreprises, inscrivez-vous sur alertes automatisées

02 47 81 20 00

www.sudouest.fr/marches-publics

RECHERCHER UNE ANNONCE



REVENIR AUX RESULTATS

ANNE SABATIER TRI RECYCLAGE

112 ROUTE DE SAINT MICHEL
16400
LA COUROTTE
CHARENTE

Préfecture de la Charente

RAPPEL D'AMS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société ANNE SABATIER TRI RECYCLAGE VALORISATION pour l'exploitation d'un centre de tri de déchets pour artisans sis 112, route de Saint-Michel sur la commune de La Couronne (16400).

Il est rappelé que par arrêté en date du 1^{er} juillet 2022, le préfète de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 31 jours, soit du lundi 5 septembre 2022 à 9 heures au mercredi 5 octobre 2022 à 17 heures inclus, en vue d'autoriser l'exploitation d'un centre de tri de déchets pour artisans sis 112, route de Saint-Michel sur la commune de La Couronne (16400). L'ensemble des mesures sanitaires devra être respecté lors du déroulement de cette procédure. Le maître d'ouvrage est l'entreprise ANNE SABATIER TRI RECYCLAGE VALORISATION, 112, route de Saint-Michel 16400 La Couronne. Toute personne pour demander des informations sur le dossier à : - M. Nicolas DUMAS - Tél. 06.14.21.15.21 - Adresse mail : ndumas@online.fr La présidente du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné, pour conduire cette enquête publique, M. Eric DEMAISON, ingénieur militaire pour armement en retraite, en qualité de commissaire enquêteur. Pendant cette période, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non numérotés, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairie de La Couronne. Le public pourra, dans ces lieux aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet. Un poste informatique est installé dans le hall de la préfecture au 7, rue de la Préfecture à Angoulême afin de permettre un accès gratuit au dossier pendant les jours et heures d'ouverture du public. Les observations pourront être adressées soit par voie postale au commissaire enquêteur M. Eric DEMAISON, à la mairie de La Couronne, siège de l'enquête, Place de l'Hôtel-de-Ville 16400, jusqu'au mercredi 5 octobre à 17 heures inclus, soit par voie électronique à l'adresse suivante : pref-sp-sabatier-lacouronne@charente.gouv.fr et ceci jusqu'au mercredi 5 octobre 2022 à 17 heures inclus. Les observations recueillies par le commissaire enquêteur lors des permanences, celles transmises par voie postale sont consultables en mairie. Le dossier soumis à enquête publique, les documents relatifs à l'enquête, les observations transmises par voie électronique seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente : www.charente.gouv.fr (rubrique : politiques publiques - environnement/chasse - DUP4CPE-IOTA /La Couronne).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations de la manière suivante :

Mairie de La Couronne :

Lundi 5 septembre 2022 de 9 heures à 12 heures ; Mercredi 7 septembre 2022 de 14 heures à 17 heures ; Mardi 13 septembre 2022 de 9 heures à 12 heures ; Mercredi 21 septembre 2022 de 14 heures à 17 heures ; Mercredi 5 octobre 2022 de 14 heures à 17 heures. Le commissaire enquêteur peut, après information de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, prolonger celle-ci pour une durée maximale de quinze jours, notamment lorsqu'il décide d'organiser une réunion d'information et d'échange avec le public durant cette période de prolongation de l'enquête. Cette décision est portée à la connaissance du public, au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête, dans les conditions prévues au I de l'article L. 123-10. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Charente et dans la mairie précitée et publiés sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.charente.gouv.fr (rubrique Politiques Publiques - Environnement et Chasse - DUP4CPE-IOTA/ La Couronne) pendant un an.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, pendant toute la durée de l'enquête, auprès des services de la Préfecture de la Charente (Service de Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Bureau de l'Environnement, 7-9, rue de la Préfecture, CS 92301, 16023 Angoulême Cedex). La décision d'autorisation ou de refus sera prise par arrêté de la Préfète de la Charente.

AFFINER LA RECHERCHE

Type d'annonce

Date de publication

Tri par

Publiez votre annonce légale en
Nouvelle Aquitaine

Publiez votre annonce légale en
Nouvelle Aquitaine

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE
LA COURONNE**

Je soussigné(e),

Maire à

DAURE Jean-François
Maire de LA COURONNE

certifie que l’avis d’ouverture d’une enquête publique, préalable à la demande d’autorisation environnementale présentée par la Société Anne SABATIER TRI RECYCLAGE VALORISATION pour l’exploitation d’un centre de tri de déchets pour artisans sis 112 Route de Saint Michel sur la commune de La Couronne (16400).

A été éffiché

du 02 08 2022

au 5 octobre 2022

(au moins 15 jours avant le début de l’enquête
publique)

(au plus tôt le dernier jour de l’enquête
publique)

Fait à LA COURONNE , le 5 octobre 2022

(cachet et signature – Document à compléter et
retourner une fois l’enquête publique terminée)

DAURE Jean-François
Maire de LA COURONNE



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'LA COURONNE' and the number '16400'.

Retourner le certificat dument complété à :
Préfecture de la Charente
Service de la Coordination des Politiques Publiques
et de l’Appui Territorial
Bureau de l’Environnement
7-9 rue de la Préfecture CS 92301
16023 ANGOULEME CEDEX

Foto 1. Foto 2. Foto 3. Foto 4.

